Venasque
Loù Libretoùn

Janvier 2012

Sommaire

Vie du village
pages 2 et 27

Mot du Maire et Parole d'élu
page 3

Vœux
page 4

Conseil Municipal
pages 5, 6,7 et 8

Etat civil
page

Au fil des travaux, des projets…
page 9

Informations et Communiqués
pages 10, 11 et 12

Numéros utiles
page 13

Kan Koi Ki Ou (agenda des manifestations)
page 14 et 15

Environnement
page 16 et 17

Un Venasquais passionné
page 18

Venasque d'hier et d'aujourd'hui
pages 19

Ecole
pages 20 et 21

Place aux associations
pages 22, 23,24, 25 et 26

Janvier 2012 - Trimestriel
Directeur de publication : Monsieur le Maire
Crédit Photos : - Mairie
Tirage : 750 exemplaires
Gratuit, ne peut être vendu
Imprimé en Mairie

Vie du Village

Activités de l'association la Longo Vido le jeudi après-midi

Cérémonie du 11 novembre 2011

INVITATION

Gaby Bézert, Maire de Venasque
et le Conseil Municipal
Ont le plaisir de vous convier
A la présentation des vœux
à la population
Dimanche 8 janvier 2011
à 11h30 lâcher de ballons, place des Tours
Organisé par le Foyer Laïque
à 12 h . Vin d'honneur à l'école

Mot du Maire

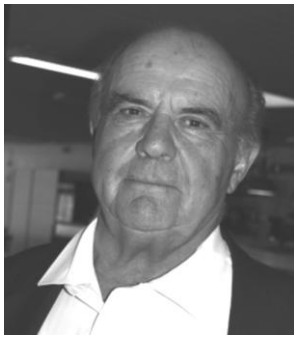

Chères Venasquaises,
Chers Venasquais,

Je suis heureux de vous retrouver en ce début d'année à travers Loù Libretoùn, afin de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2012.

Il est des temps, où, pour combattre la morosité de la crise, il est essentiel de préserver les moments de convivialité entre les concitoyens.
C'est pourquoi la mairie a la volonté de faire perdurer les rencontres tant attendues par la population :

- Le Noël du Bel Age organisé par le CCAS
- Le Noël des enfants de l'école coordonné avec le Foyer Laïque
- Le marché de Noël planifié avec le Comité des Fêtes
- Les vœux à la population qui auront lieu le dimanche 8 janvier 2012 à 11h30

Je remercie toutes les associations qui durant l'année sont restées fidèles à leurs manifestations et qui, pour 2012 nous prévoient encore de belles surprises.

Le Conseil Municipal a également la volonté de dynamiser le village avec la construction d'une nouvelle bibliothèque plus grande, plus spacieuse, une salle multi-activités plus fonctionnelle et deux appartements pour l'implantation de familles intra-muros. Nous sommes soucieux, le Conseil Municipal et moi-même que les Venasquaises et Venasquais vivent dans un village agréable dans lequel ils aiment s'investir.

Bonne et Heureuse Année 2012

Gaby Bézert

Parole d'élu

ETUDE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE ET DU BAPTISTERE
Août 2010.
Un groupe d'étudiants géomètres fait un stage de relevés topographiques avec photogrammétrie et relevés laser 3D de la façade Nord-Est de l'église. Des désordres apparents sont clairement identifiés et signalés au Service Départemental de l'Architecture (SDAP), ainsi qu'à la Direction des Arts et de la Culture (DRAC) basée à Aix.
Après visite du conservateur des Monuments Historiques de la PACA, la décision de faire réaliser un diagnostic est engagée.

En quoi consistent ces études d'évaluation et de diagnostic ?
Il s'agit de faire une liste exhaustive de ce qui est connu, de son état, et des travaux à réaliser, le tout rassemblé dans un seul et même document et établi par un groupe de spécialistes reconnus sur le plan international. La mission confiée concerne l'église de Venasque (toitures, façades, intérieur, mobilier) et du baptistère (façades, intérieur, éléments lapidaires).

Deux phases successives pour la réalisation de ce diagnostic :
Etude documentaire (iconographique, graphique, archives).
Etude patrimoniale (datation des différents éléments, données archéologiques, époques de construction…).

<u>Phase 1 : Inventaire, Evaluation et Diagnostic</u>
Etude des objets mobiliers (inventaire, état).
Etude générale de stabilité des édifices avec attention particulière de l'assise sur l'éperon rocheux.
Etude des écoulements d'eau.
Etude de l'état des lieux façades et toitures.
Etude de l'état des lieux des parements et voûtes intérieurs.
Etude des installations techniques (électricité, chauffage).
Etude de l'accessibilité handicapés.

<u>Phase 2 : Propositions</u>
La deuxième phase portera sur les propositions de travaux à réaliser :
Vérification de la couverture de l'église.
Etanchéité de la couverture du baptistère.
Consolidation générale des structures.
Consolidation de la partie inférieure des façades au dessus du rocher.
Restauration des façades et des vitraux.
Restauration de l'intérieur de l'église.
Directives pour la restauration du mobilier.
Remise aux normes des installations techniques.
Estimation sommaire des travaux envisagés.

Le baptistère est un monument très ancien de grande qualité et connu internationalement.
L'église est un joyau de l'architecture religieuse du Vaucluse.
Notre devoir est d'assurer la conservation de ces pièces exceptionnelles léguées par nos ancêtres. Le diagnostic aidera à organiser/planifier les différentes interventions nécessaires sur plusieurs années.

Alain Moreau.

■ LES VOEUX DE JEAN-MICHEL FERRAND

Député, Conseiller Général de Vaucluse

Chères Venasquaises, Chers Venasquais,

Je voudrais, au seuil de cette année 2012, vous présenter mes meilleurs voeux de bonheur, de santé, de prospérité.

La population de Venasque me témoigne depuis longtemps sa confiance et je l'en remercie.

Je sais que nombreux sont, hélas, ceux qui demeurent confrontés à de dures réalités.

Aussi, depuis que je suis votre Député, j'ai employé mon énergie à améliorer le sort de chacun, je me suis attaché à aider dans leurs démarches les personnes qui m'ont sollicité, et à défendre les causes qui m'ont été soumises. C'est dans cet esprit, fidèle à mes engagements, que j'entends poursuivre mon action.

Le rôle d'un Député est d'abord de voter les lois, mais je suis convaincu que son travail ne doit pas s'accomplir qu'à Paris, et qu'il est important de rester en contact permanent avec vos élus, la population et être à l'écoute des citoyens. C'est la raison pour laquelle j'ai créé, depuis des années, une permanence à Carpentras et une autre à Monteux, ouvertes tous les jours de la semaine, et me tiens à la disposition de chacun. Une permanence est également assurée en mairie de Venasque, le second mardi de chaque mois, de 10 h à 11 h.

Cette proximité me permet de faire en sorte que celles et ceux qui s'adressent à moi puissent obtenir toute l'attention et l'aide qu'ils sont en droit d'attendre.

Si vous pensez que je peux vous aider ou vous être utile dans vos démarches, n'hésitez pas à me rencontrer ou me contacter. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Chères Venasquaises, Chers Venasquais, je vous souhaite une bonne année 2012.

JEAN-MICHEL FERRAND

■ LES VOEUX DE FRANÇOIS PANTAGENE

Conseiller Général de Vaucluse

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers amis

L'année 2012 sera une année décisive en bien des domaines, vous le savez.
Le canton saura faire jouer ses atouts touristiques et de terroir pour veiller à la stabilité de sa forte vie économique.

Je n'en doute pas parce que je connais bien les hommes et les femmes qui l'animent : enthousiastes, convaincus, opiniâtres, dans leur vie professionnelle comme dans la vie associative, ils apportent à notre art de vivre cantonal leurs espérances, leur volonté et leur "estrambord" !

C'est à cela que l'on mesure l'intelligence collective générale d'un groupe humain cohérent et décidé comme le nôtre.

Je m'en félicite et ne manque pas une occasion d'accompagner leurs efforts respectifs en tous domaines.

Que l'année 2012 vous soit en tous points bénéfiques et vous apporte la santé, la prospérité et le bonheur.
C'est mon vœu sincère pour chacune et chacun d'entre vous.

François PANTAGÈNE

SÉANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

■ **Droit de préemption urbain**
Le Conseil Municipal,
Renonce à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles sous désignés :

Lieudit : Escombeau - section F 1099p – 1098p
Superficie : 3358 m²
Établie par Me Surdon et Cavaillès-Verbasco , notaires associés à Monteux
En date du : 20/09/2011 reçue en mairie le 30/09/2011
Dossier : 12/2011

Lieudit : Espuys - section F 82
Superficie : 3800m²
Établie par Me Jeanjean-boudon et Passebois, notaires associés à Carpentras
En date du : 05/10/2011 reçue en mairie 7/10/2011
Dossier : 13/2011

■ **Droit de Préemption au titre des espaces naturels sensibles**
Vu la déclaration d'intention d'aliéner de l'immeuble sous forme de vente située à l'intérieur du périmètre de la zone soumise au titre des espaces naturels sensibles :

Lieudit : Derrière la Font - Section B 452
Superficie : 1170 m²
Établie par Me Jeanjean – Boudon et Passebois, Notaires associés à Carpentras
En date du : 22/08/2011 transmise par le Conseil Général le 20/09/2011 et reçue en mairie le 21/09/2011
Dossier : 1/2011

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 142-1 et suivants relatifs aux Espaces Naturels Sensibles,
Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 55/2008 du 25/06/2008 de la Commune de Venasque qui a adopté le périmètre de protection et de mise en valeur et la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles,
Vu la Délibération du Conseil Général de Vaucluse 2009-73 du 19/01/2009 approuvant la création d'une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles sur son territoire et déléguant le droit de préemption à la commune de Venasque,
Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune,
Vu la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles annexée à la présente en date du 22/08/2011, reçue le 24/08/2011 au Conseil général de Vaucluse, transmise par celui-ci à la Commune le 20/09/2011 et reçue par la Mairie le 21/09/2011, transmise par les notaires associés Jeanjean-Boudon et Passebois à 84200 Carpentras, concernant le bien situé Lieu-dit Derrière la Font et cadastrés section B 452 pour une superficie totale de 11a 70ca appartenant à Monsieur Coulomb Claude et Grilli Raymonde veuve Coulomb, domiciliés 20 Rue des Remparts à 84200 Carpentras pour la somme de 17 000 €.
Considérant que la Commune souhaite préserver cette richesse naturelle,
Considérant l'intérêt des valeurs écologiques, paysagères et sociales de ce site mais aussi les menaces de pression foncière,
Considérant qu'il convient de protéger cet ensemble foncier situé proche du village dans la zone de protection des Monuments Historiques,
Considérant l'intérêt particulier que représente l'acquisition de cet ensemble foncier pour la collectivité, compte tenu de sa surface et de ses possibilités d'ouverture au public, dans le cadre d'un projet d'aménagement de promenades et de randonnées qui pourrait être inclus dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées,
Considérant que cet ensemble foncier présente un caractère patrimonial qui doit faire l'objet de mesures de conservation et de gestion,
Considérant les possibilités d'aides des différentes collectivités et le dispositif du département de Vaucluse qui permettra de labelliser le site au sein d'un réseau d'espaces naturels sensibles accessibles au public,
Vu l'avis de la direction générale des Impôts, Brigade domaniale, qui évalue la valeur vénale des biens officieusement à 12 000€,

Le Conseil Municipal,
DECIDE d'exercer son droit de préemption, au nom de la commune, sur le bien appartenant à Monsieur Coulomb Claude et Madame Grilli Raymonde veuve Coulomb, domiciliés 20 Rue des Remparts à 84200 Carpentras, section B 452 Derrière la Font pour une superficie totale de 11a 70ca et d'acquérir ces biens moyennant le prix de 17 000€ (dix sept mille euros).
DECIDE d'acquérir cette parcelle afin de préserver la valeur écologique, les richesses naturelles, la qualité du site, du paysage, des milieux naturels sur le territoire communal.
S'ENGAGE à préserver les richesses naturelles et paysagères des terrains et à réaliser un aménagement respectueux de l'environnement dans l'objectif d'une ouverture au public, conformément à l'article L.142-10 du Code de l'Urbanisme.
PRECISE que conformément à la déclaration d'intention d'aliéner, la présente décision sera notifiée à Monsieur Coulomb Claude et Grilli Raymonde veuve Coulomb, domiciliés 20 Rue des Remparts à 84200 Carpentras, et à l'étude de Me Jeanjean-boudon et Passebois.
PRECISE que cet investissement constitue une opération du budget principal de la Commune.
SOLLICITE l'attribution des aides du Conseil Général au titre des espaces naturels sensibles pour cette acquisition.
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à cette acquisition.
Dans le cas ou les vendeurs feraient savoir à la Commune qu'ils n'acceptent pas son offre, il conviendrait de saisir la juridiction compétente en matière d'expropriation afin qu'elle statue conformément aux dispositions législatives et règlementaires en la matière, aussi, le Conseil Municipal :
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un avocat pour défendre la Commune à l'instance.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

■ Approbation d'un Avenant à la Convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Venasque.

■ Approbation de la Convention « Présence Vaucluse » avec ERDF. Désignation de Monsieur Jean Gérard, « correspondant tempête de la commune ».

■ Approbation de l'avenant au Contrat de prévoyance collective MNT – maintien de salaire – Taux de cotisation de 1.64% versé par les agents.

■ Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat-Venaissin - Approbation du rapport d'activité 2010.

■ Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux - Approbation du rapport d'activité 2010.

■ Accord pour la télétransmission des actes administratifs.

■ Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Budget assainissement collectif – Transfert de l'excédent au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux.

Le Conseil Municipal a décidé :
- dans la séance du 3 août 2010 de solliciter l'adhésion de la commune de Venasque au Syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux,
- dans la séance du 4 novembre 2010 d'approuver la convention d'adhésion au Syndicat et ainsi décidé du transfert du service de l'assainissement collectif au syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux.
- dans la séance du 30/03/2011 d'adopter le compte administratif 2010 avec un excédent de fonctionnement de 16 528.76 € et un excédent d'investissement de 22 165.07 € soit un excédent global de 38 693.83 €.
- dans la séance du 26/04/2011 de transférer au Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux les excédents de fonctionnement et d'investissement soit un excédent global de 38 693.83 €.

Il est rappelé que la Société SODEO, délégataire du service public de l'assainissement est en liquidation judiciaire depuis juillet 2010 et de ce fait les titres émis à son encontre n'ont pas été recouvrés pour la somme de 24 852.19 €.

De plus, un titre de 700€ à l'encontre d'un particulier n'a pas été recouvré à ce jour.

Le non recouvré est donc d'un montant de 4 497€ pour le fonctionnement et de 21 055.19€ pour l'investissement.
En accord avec le Syndicat Mixte des Eaux de la région Rhône-Ventoux, il est proposé de transférer au dit-syndicat les excédents de fonctionnement d'un montant de 12 031.76€ et d'investissement d'un montant de 1 109.88 € réellement recouvrés soit la somme globale toutes sections confondues de 13 141.64€.

Le Conseil Municipal,
⇒ Approuve le transfert au Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux des excédents de fonctionnement d'un montant de 12 031.76€ et d'investissement d'un montant de 1 109.88 soit un excédent global de 13 141.64€.
⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

■ Amélioration du stationnement – Demande de subvention
Depuis plusieurs années, la Commune poursuit un programme d'embellissement de ses rues et places.
Le village est très touristique. Aussi, il convient à présent d'aménager et d'améliorer le stationnement.
Le projet présenté concerne les parkings du Tilleul, des Tours et de la Prison.

Le montant des travaux s'élève à :
12 163 € ht pour le parking du Tilleul
12 873 € ht pour le parking de la Prison
13 485 € ht pour le parking des Tours.

Il convient d'approuver les travaux et de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la voirie communale et des amendes de police.

Le Conseil Municipal,
Approuve le projet de travaux d'aménagement et d'amélioration des parkings cités ci-dessus pour la somme globale de 38 521€ ht.
Sollicite une subvention la plus large possible auprès du Conseil Général dans le cadre de la voirie communale et des amendes de police.

■ Maison des tours – financement – Demande de subventions.
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a demandé au service d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la CoVe de préparer le projet de reconstruction de la Maison des Tours.

Le projet prévoit la création d'une salle associative et la création de deux logements sociaux.

Le montant de l'opération HT estimé par le CAUE serait de :

MONTANT OPERATION € HT	
TRAVAUX	
Batiment	480 000,00 €
Total Travaux	**480 000,00 €**
ETUDES	
MAITRISE OEUVRE	
Maîtrise d'oeuvre bâtiment 14% (dont diag + EXE +OPC)	72 000,00
ETUDES CONNEXES (solidité, mise en valeur tours, ABF,SPS, contrôle tech, ...)	20 000,00
Prime archi non retenus	6 000,00
TOTAL ETUDES	**98 000,00 €**
TOTAL OPERATION	**575 000,00 €**

Le projet pourrait être financé en sollicitant des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général de Vaucluse, de l'Etat, d'une enveloppe parlementaire et de la CoVe.

Le Conseil Municipal,
⇒ Approuve le projet de reconstruction de la maison des tours pour un montant d'opération estimé à 575 000€.
⇒ Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'équipement culturel équipement social, salle associative et logement social.
⇒ Sollicite une subvention au Conseil Général de Vaucluse dans le cadre du patrimoine non protégé et logement social.
⇒ Sollicite une subvention dans le cadre de l'enveloppe parlementaire.
⇒ Sollicite une subvention à la CoVe pour les logements sociaux.

■ Maison des tours – Composition de la Commission Désignation des membres - Attribution des primes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de définir le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison des Tours. Au vu du montant de la maîtrise d'œuvre, le marché peut être passé en procédures adaptées (article 28 du code des marchés publics) et les modalités peuvent être fixées par le pouvoir adjudicateur.
Pour ce projet, il apparaît qu'il serait très intéressant de faire émerger plusieurs propositions à débattre avant de choisir. Aussi, il est proposé de créer une commission pour cette opération. La commission aura pour mission d'apporter au maître d'ouvrage un avis collégial pour la sélection des candidats puis pour le choix du meilleur projet.

Le Conseil Municipal,
⇒ Décide de constituer une commission MAPA pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de reconstruction de la Maison des Tours comme suit :

Les 4 membres de la Commission d'Appel d'Offres :
- Monsieur le Maire Gaby Bézert, Président
- Monsieur Ferraro Eric, titulaire
- Monsieur Moreau Alain titulaire
- Monsieur Caron de Fromentel Bruno, titulaire
- Monsieur Barriol Francis, suppléant
- Monsieur Jean Gérard, suppléant
- Mademoiselle Fine Hélène, suppléant

Un tiers de maîtres d'œuvres, soit 2 membres :
- un représentant du CAUE de Vaucluse
- un représentant du syndicat des architectes du Vaucluse.

⇒ Décide d'allouer une prime d'un montant de 3 000 € aux 3 candidats qui, retenus pour faire une esquisse après la première phase, ne seront pas retenus au marché.

■ Construction d'une bibliothèque – financement

⇒ Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a demandé au service d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la CoVe de préparer le projet de construction d'une bibliothèque dans l'actuel bâtiment des archives avec un agrandissement.

La surface utile serait de 150 m² soit 185 m² de SHON.
Le montant de l'opération HT estimé par le CAUE serait de :

MONTANT OPERATION € HT	
TRAVAUX	
Batiment SHON 150	260 000,00 €
Espace vert	30 000,00 €
Total Travaux	**290 000,00 €**
ETUDES	
MAITRISE OEUVRE	
Maitrise d'œuvre	40 000,00
ETUDES CONNEXES (diag amiante, plomb, solidité, handicap - SPS - BE contrôle, AMO...)	20 000,00
TOTAL ETUDES	**60 000,00 €**
TOTAL OPERATION	**350 000,00 €**

Le projet pourrait être financé en sollicitant une subvention au Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat dans le cadre de la DDTR et d'une enveloppe parlementaire.
Le Conseil Municipal,
⇒ Approuve le projet de construction d'une bibliothèque dans l'actuel bâtiment des archives avec un agrandissement pour un montant d'opération estimé à 350 000.00 €.
⇒ Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de la création d'une bibliothèque.
⇒ Sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la création d'une bibliothèque.
⇒ Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de la DDTR et de l'aide pour les bibliothèques.
⇒ Sollicite une subvention dans le cadre de l'enveloppe parlementaire.

■ Révision des tarifs cantine et garderie pour 2012

Le Conseil Municipal,
⇒ VOTE le prix d'un ticket de cantine : 2.40€
⇒ VOTE le prix de la garderie scolaire par mois et par enfant : 10€
⇒ VOTE le prix de la garderie occasionnelle : 1€ le matin ou le soir.
>> Maintien du tarif 2010 de la garderie occasionnelle

■ Commission Intercommunale des Impôts Directs

Suite à un changement législatif, les établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de créer une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission exercerait ses compétences à compter du 01/01/2012 et se substituerait aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, pour tout ce qui concerne le travail relatif aux locaux commerciaux, aux biens divers et aux établissements industriels.

Le Conseil Municipal,
⇒ Décide de présenter en tant que commissaires titulaires :
- Bézert Gaby - Jean Gérard

⇒ Décide de présenter en tant que commissaires suppléants :
- Moreau Alain - Rolland Daniel

⇒ Décide de présenter en tant que commissaire titulaire domicilié hors CoVe : - Salignon Rémy

■ **Questions diverses**
- Monsieur Moreau fait un compte rendu sur une réunion à l'UDOTSI sur l'office de tourisme intercommunal.
- Monsieur Jean signale que le CCFF est intervenu pour un feu à la Tour de Pinet. Plus d'un hectare ont brûlé.

-Monsieur Jean signale que le Rallye de Venasque se déroulera les 14 et 15 avril 2012.

SÉANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2011

■ **Droit de préemption urbain**
Le Conseil Municipal,
Renonce à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles sous désignés.

Lieudit : Terre Blanque - section F 814 - 834
Superficie : 2 002 m² et 258 m²
Établie par Me Beaume , notaire à Beaumes de Venise
En date du : 25/10/2011 reçue en mairie le 28/10/2011
Dossier : 14/2011

Lieudit : Rue de l'Hôpital - section B 849 - 851
Superficie : 39 m²
Établie par Me SCP Dubreuil , Créneau-Jabaud, Bernard et Latour, notaires associés à Noisy le Sec – 93 -
En date du : 26/10/2011reçue en mairie 28/10/2011
Dossier : 15/2011

■ **Avis favorable sur le projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et des Communautés de Communes du Pays de Sault, des Sorgues du Comtat et des Terrasses du Ventoux.**

■ **Le Conseil Municipal s'est déterminé sur le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et des Communautés de Communes du Pays de Sault, des Sorgues du Comtat et des Terrasses du Ventoux.**

■ **Le Conseil Municipal a donné son avis sur le projet de statuts d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin et des Communautés de Communes du Pays de Sault, des Sorgues du Comtat et des Terrasses du Ventoux.**

■ **Taxe d'Aménagement Communale – fixation du taux et exonérations facultatives**
Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).
Le Conseil Municipal, décide :
-d'instituer sur l'ensemble du territoire de la Commune, la taxe d'aménagement au taux de 3.50%
-de n'appliquer aucune exonération en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme.

■ **Approbation du marché à procédures adaptées pour les travaux d'aménagement sécuritaire au Chemin des Garrigues.**
Le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réfection de la voirie et de mise en sécurité du Chemin des Garrigues.
La consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.
Le Conseil Municipal,
Décide de retenir l'offre de la SRMV pour un montant ttc de 136 464.20 €. Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à procédure adaptée avec l'entreprise et toutes pièces afférentes.

■ **Modification du tableau des effectifs du personnel communal. Création d'un emploi de Rédacteur chef.**

■ **Affaire Galas/Commune de Venasque - Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune.**
Le Conseil Municipal, décide :
D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Nîmes
De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes TA 1102880.
De désigner le cabinet d'avocats SCP Margall d'Albenas, avocats au Barreau de Montpellier, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

■ **Affaire Sté de Chasse La Diane/Commune de Venasque - Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune.**
Le Conseil Municipal, décide :
D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Nîmes De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes TA 1102540-3.
De désigner Me Légier Patrick, La Tour Foch à 13400 Aubagne, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

■ **Modification de crédits au budget principal.**

■ **Convention relative à la transmission des données de l'Etat Civil et des avis électoraux par Internet (Aireppnet) à l'INSEE.**

■ **Questions diverses**
- La Commune souhaite prévoir des caches pour les containers. Une étude sera faite en ce sens en liaison avec la CoVe.
- La Commune a reçu une subvention de la Drac pour la mise en accessibilité du clocher de l'église, la pose de filet et la dévégétalisation. Les travaux seront donc réalisés dans les prochaines semaines.

■ Parc d'activités Belle Croix

Deux nouveaux avant-projets architecturaux ont été validés sur le parc d'activité de Belle Croix dont un a déjà fait l'objet d'un dépôt de permis.

Par ailleurs une nouvelle commission d'attribution de lot a eu lieu le 7 décembre afin de ré-attribuer les lots 15 et 7 dont les projets initiaux n'ont pu aboutir. Enfin, c'est le 15 décembre que la CoVe va céder officiellement les lots 4 et 5 sur lesquels une belle PME vauclusienne va installer son siège social et son site de production non polluant, non classé ICPE mais par contre créateur d'emplois. On en reparlera lors d'un prochain billet.

■ Plateau sportif

La commune de Venasque, n'ayant pas d'équipement permettant aux jeunes de se retrouver et de se divertir, a souhaité mettre en place un projet de création d'un mini plateau sportif afin de créer un lieu de regroupement à forte connotation sociale.

Cet équipement sera disponible et ouvert à tous les soirs, les week-ends et en journée, en particulier aux jeunes de la commune, aux habitants à leurs enfants et adolescents.
L'objet de l'opération consiste à mettre en place un mini-plateau sportif, sur lequel diverses activités sont possibles (basket, mini-football, volley ball, hand ball).

Le projet sera intégré dans le paysage.
L'emplacement choisi est situé hors du périmètre classé de la Commune, à proximité des courts de tennis.

La mairie a obtenu le financement pour ce projet. L'aménagement commencera au printemps 2012.

■ Réforme de la fiscalité de l'aménagement

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi du 29 décembre 2010. Le nouveau dispositif entrera en vigueur le **1er mars 2012. La taxe d'aménagement** se substituera à **l'actuelle taxe locale d'équipement** et s'appliquera à tous les projets de construction d'une surface supérieure à 5m². Le conseil municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement à **3.5%** pour l'ensemble du territoire de la commune. La taxe locale d'équipement (TLE) actuelle était de **3%**.

A compter du 1er mars 2012, la surface prise en compte dans le calcul est modifiée comme suit :

- La SHON (surface hors œuvre nette) est remplacée par une surface calculée au nu intérieur des bâtiments
- les surfaces des sous-sols et des garages sont prises en compte.

■ Mise en discrétion du réseau Basses Tension Chemin des Aires

Le panorama s'est éclairci dans le village de Venasque avec la disparition des poteaux et des câbles électriques. En effet, à la demande de la commune, le Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale de Carpentras ouest (SIERCO) a décidé d'effacer 443 m de réseau aérien Basse Tension à la faveur d'une mise en souterrain.

Mercredi 14 décembre 2011, dans les locaux de la mairie de Venasque, Gaby Bézert, Maire de Venasque a accueilli Gilbert Espenon, Président du SIERCO et Patrice Perrot, Directeur Vaucluse ERDF, à l'occasion de la réception de ce chantier d'enfouissement du réseau électrique. Un chantier porté par le SIERCO et ERDF qui ont décidé de s'associer. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'enfouissement des réseaux électriques (art.8 du cahier des charges de concession de distribution de l'électricité), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIERCO. Grâce à un cofinancement des deux parties, le réseau électrique Basse Tension a été enterré avec reprise des branchements individuels. C'est l'entreprise ETDE qui a réalisé ces travaux avec le service ingénierie d'ERDF Vaucluse. Cet ensemble contribue à l'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité et à l'embellissement des routes de la commune.

■ Rapports annuels 2011

- Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et d'activité 2011 établis par la CoVe,
- Le rapport d'activité du Syndicat Mixte Comtat Ventoux 2011,
- Les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC), rapport annuel du délégataire du service de l'eau, compte administratif 2010 pour l'eau potable établis par le Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux 2011,
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par la commune,

sont mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

■ Opérations brioches

La mairie remercie vivement toute l'équipe de bénévoles qui ont participé à « l'Opération Brioches » 2011 organisée par l'U.D.A.P.E.I. de Vaucluse.
Grâce à cette opération, nous avons remis au directeur de cette association la somme de 1687.20 €.

>> *Si vous désirez être bénévole pour la prochaine « Opération Brioches » qui aura lieu en octobre, n'hésitez pas à prendre contact en mairie.*

■ Elections

Les tableaux rectificatifs reprenant les radiations et les nouvelles inscriptions au 10/01/2012 sur les listes électorales seront déposés en mairie à compter de cette même date. Ces tableaux sont consultables au secrétariat de la mairie pendant 10 jours à compter de l'affichage du 10 janvier 2012.
Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration a présenté le calendrier des élections présidentielles et législatives de 2012 :

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives (députés) se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012

■ Neige et Verglas

La Commune s'étend sur 35 km², avec une longueur de voirie de 120 kms. Le personnel et la mairie font de leur mieux pour sécuriser les voies en cas d'intempéries. Toutefois il est important de rappeler que lorsque nous habitons en campagne, il faut savoir vivre avec les saisons, être patients, prudents et anticiper (provisions, achat de sel de déneigement à l'automne et ne prendre son véhicule qu'en cas de nécessité…).
A noter que la mairie ne sale que les voies communales prioritaires (école, maison de retraite…) et non les voies privées.
Le Conseil Général s'occupe de la voirie départementale.

■ Virus de l'hiver : les gestes pour limiter leur transmission

Rhumes, rhinopharyngites, grippes, bronchites, bronchiolites, gastro-entérites... Tandis que l'hiver approche, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) propose de connaître les bons gestes destinés à limiter la transmission de ces virus.

L'Inpes détaille l'ensemble des "*gestes barrières*" à adopter en cette période :

- se laver les mains plusieurs fois par jour au savon liquide pendant une trentaine de secondes,
- utiliser un mouchoir en papier à usage unique,
- porter un masque chirurgical en cas de maladie,
- aérer les pièces de son logement,
- éviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels mais aussi éviter les lieux très fréquentés (transports en commun, centres commerciaux).

Les virus respiratoires se transmettent par les postillons, les éternuements, la toux, la salive, les mains des personnes infectées, le contact d'objets contaminés ou simplement par l'air confiné lorsque le malade occupe une pièce fermée. Les gastro-entérites non inflammatoires sont dues à des bactéries type staphylocoque doré ou à des virus comme le rotavirus ou l'adénovirus, ces derniers étant ingérés avec des aliments contaminés ou par contact avec des surfaces ou des objets contaminés.

Source : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)

■ Sécurité Routière - LA PAROLE AUX USAGERS – *Améliorons ensemble la sécurité routière*

>> Vous avez rencontré un panneau peu lisible ou mal placé, un marquage au sol effacé, une signalisation que vous ne comprenez pas.....
faites le savoir à la commission consultative des usagers pour la signalisation routière.

Comment faire part de vos remarques ?
A partir du site internet : *www.etatenvaucluse.fr*
Un formulaire vous guidera pour déposer de façon précise vos remarques

♦Pourquoi vous consulter ?
La signalisation permet à l'usager d'anticiper et d'adapter sa conduite.
La pertinence de la signalisation renforce ainsi la sécurité routière.

♦Comment sont traitées vos remarques ?
Habituellement, pour les situations courantes, les gestionnaires de voiries sont vos interlocuteurs privilégiés.
Pour des situations plus délicates, une commission de concertation se réunira périodiquement.
Vos remarques seront examinées par les différents gestionnaires de voirie, afin de leur donner suite.

♦Qui siège à cette commission ?
✔ Les représentants de l'Etat
✔ Les gestionnaires des routes
✔ Les forces de l'ordre
✔ Les associations d'usagers de la route
✔ Les professionnels de la route

♦Qui transmet vos remarques ?
La direction départementale des territoires de Vaucluse est la gestionnaire du site internet.
Elle prend connaissance de vos remarques et organise les commissions périodiques regroupant des représentants des différents acteurs de la route.
La commission analyse vos remarques et propose des solutions, dont la mise en oeuvre relève des gestionnaires des voiries concernées.

♦Quelle suite est donnée à vos remarques ?
La commission analyse vos remarques et propose des solutions, dont la mise en œuvre relève des gestionnaires des voiries concernées.

Usager
☛ Inscrit ses remarques sur le formulaire
Commission
☛ Examine les remarques et propose des solutions
Gestionnaire de voiries
☛ Met en œuvre les solutions proposées

♦ Gestionnaires de voiries en Vaucluse :

•L'Etat : Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

✗ routes nationales (45 km en Vaucluse)

•Le Conseil Général :
✗ routes départementales
✗ anciennes routes nationales qui ont été transférées et renommées en routes départementales.

•Autoroutes du Sud de la France/ESCOTA
✗ autoroutes A7, A9 et A51 en Vaucluse

•Les communes et groupements de communes
✗ voies communales ou voies d'intérêt communautaire

Dans sa lutte contre l'insécurité routière et en étroite collaboration avec les gestionnaires routiers, les services de l'État se mobilisent pour rendre la signalisation plus pertinente et donc plus respectable.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Direction Départementale des Territoires
Circulation et Sécurité Routière
Quartier Sainte Anne
84 270 VEDENE
Tél. 04.90.03.06.40 - Fax 04.90.03.21.49

■ Démarches en ligne « Inscription sur les Listes Electorales » et « Recensement Citoyen Obligatoire

Venasque fait partie des 2 213 communes raccordées aux démarches en ligne « Inscription sur les listes électorales » et « Recensement Citoyen Obligatoire ».

Grâce à ses communes, plus de 20 millions de français ont désormais la possibilité de réaliser ces deux démarches par le biais d'internet.

✶Recensement citoyen obligatoire

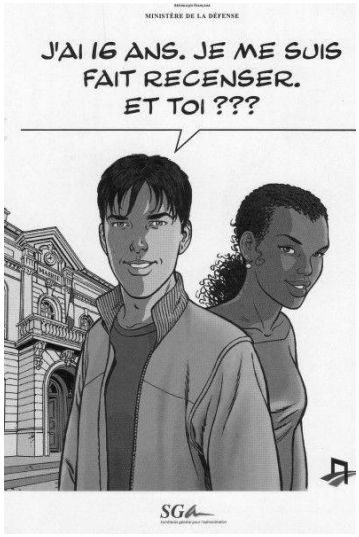

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider.

La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

■ Avec la conduite accompagnée, je me forme en toute confiance

Quand l'inscription est-elle possible ?
Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) en école de conduite, il faut :
– être âgé d'au moins 16 ans ;
- avoir l'accord de ses parents (pour les mineurs) et de l'assureur du véhicule ;
– être titulaire de l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASS R) de niveau 2, passée en classe de 3e ou de l'Attestation de sécurité routière (ASR).

Comment se déroule la conduite accompagnée ?
La conduite avec l'accompagnateur se déroule ensuite sur une durée d'au moins un an et 3 000 km minimum.
Cette période est ponctuée de trois rendez-vous obligatoires :
– Le 1er rendez-vous, d'une durée minimale de deux heures, a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que le candidat est prêt à conduire avec son accompagnateur.
L'enseignant dispense alors des conseils aux deux parties.
– Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 1 000 km parcourus. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres candidats et leurs accompagnateurs.
– Le 3e rendez-vous a lieu après 3 000 km parcourus. C'est lors de ce rendez-vous que le formateur décide si le candidat sera apte à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura18 ans.
Seule cette formule permet de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3

Quand peut-on conduire accompagné ?
Vous devez tout d'abord :
– suivre une formation théorique et la valider par la réussite à l'épreuve du Code de la route ;
– suivre une formation pratique de 20 h minimum dans une école de conduite, avec un enseignant.
Lorsque votre formation est jugée satisfaisante par l'enseignant, vous pouvez alors conduire avec votre accompagnateur.
Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors cadre familial.

Qui peut être accompagnateur ?
Votre accompagnateur doit remplir certaines conditions :
– être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans consécutifs ;
– ne pas avoir été condamné pour certains délits routiers ;
– avoir obtenu l'accord de son assureur ;
– être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.
Quelles sont les règles à respecter ?
Toutes les règles du Code de la route doivent être respectées par vous-même et par votre accompagnateur.
Mais en plus : – vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;
– vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

En savoir plus ?
www.securite-routiere.gouv.fr www.permisdeconduire.gouv.fr

■ Recensement de la population

INSEE

Suite au recensement qui a eu lieu au début de l'année 2011, l'Insee nous a transmis le chiffre de la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2012.

Nous sommes 1164 Venasquais.

■ Santé

Pharmacie de garde
Numéro unique
des gardes Pharmacie
☎ **3237**

Dentiste
Numéro unique
☎ 04.90.31.43.43

Ostéopathe VENASQUE

PLANCHER Michel
Chemin de Jouvenal
☎ 04 90 61 34 24
☎ 06 81 92 84 96

KOONINGS René
ZAC de Belle-Croix
RDV : ☎ 04 90 66 55 10
INFO : 06 29 33 78 38

Infirmières VENASQUE
Soins à Domicile

DESSEROUER Muriel
☎ 04.90.66.63.92
06.10.62.66.90

RISPAL Yvonne
☎ 04.90.66.12.00

ROUBAUD Odile
☎ 04.90.69.78.33

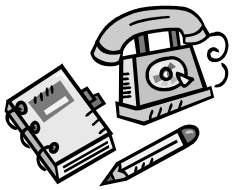

Médecin de Garde
☎ **04.90.66.44.33**
Numéro unique le week-end
pour tous les médecins.

>> Planning des gardes de médecins non communiqué à ce jour.

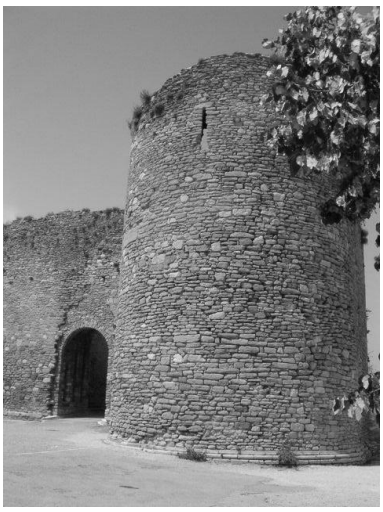

■ Services, Administrations et permanences

La Mairie - CCAS
☎ **04.90.66.02.93**
Fax 04.90.66.60.46
Mail. mairie@venasque.fr
Ouvert du lundi au
vendredi de 8h à 16h
en journée continue.
Sauf mercredi de 8h à 12h.

L'école
Jours scolaires
☎ 04.90.66.07.94

Office de Tourisme
d'avril à octobre :
☎ 04.90.66.11.66

L'Agence Postale Communale
Horaires : du 1er avril au
30 septembre, du lundi au
vendredi de 9h à 12h et le
samedi de 10h à 12h.
Du 1er octobre au 30 mars, du
lundi au vendredi de 9h30 à
12h et le samedi de 10h à 12h.
☎ 04.90.30.84.52

La CoVe
☎ 04.90.67.10.13
http://www.ventoux-comtat.com

Paroisse
Père Vincent Paulhac, Curé
☎ 04.90.66.01.32
☎ 06.78.34.04.23

Architecte Conseil CAUE :
tous les 2èmes Jeudis
matin du mois en
Mairie, sur rdv
(Mr Commune).

Permanence Conseiller général :
Mr Pantagène,
le 1er mercredi du mois de 11h
à 12h, en mairie sur rdv.

Permanence député :
Mr Ferrand,
le 2ème mardi du mois, de
10h à11h, en mairie.
Sans rdv.

Permanence CMBA,
Mr Jean Espenon
Chargé de mission
Base aérienne d'Orange
Mairie de St Didier
☎ 04.90.63.15.36
Mail :
jean.espenon@orange.fr

Dossiers R.S.A
sur rendez-vous
☎ 04.90.67.69.25

SDEI
Eau Potable
L'assainissement collectif
☎ 0810.439.439

Canal de Carpentras
☎ 04.90.63.10.73

France Télécom
☎ **3900 ou 10 13**

EDF
L'électricité,
☎ 0810 333 584

Pompiers
☎ **18**
ou 112 d'un portable

Gendarmerie
☎ **17**
☎ 04.90.66.44.44

SAMU
☎ **15** ou
112 d'un portable

Centre antipoison
☎ 04 91 75 25 25

Centre grands brûlés
☎ 04 91 94 16 69

Taxi *ARPEGE* Venasque
7/7 toutes distances
☎ 06 24 27 87 75

Kan koi ki ou

janvier/février/mars 2012

D	1er **Janv.**		M	1er **fev.**
L	2	Bibliothèque – Bridge Galettes des Rois	J	2
M	3	Gym – Pétanque- Provençal	V	3
M	4	Balade Amis de Venasque	S	4
J	5	Gym - Longo Vido	D	5
V	6	Bibliothèque - Belote	L	6
S	7		M	7
D	8	Vœux à la population	M	8
L	9	Bibliothèque - Bridge	J	9
M	10	Gym - Pétanque - Provençal	V	10
M	11	Randonnée des Amis de Venasque	S	11
J	12	Gym - Longo Vido (galettes des rois)	D	12
V	13	Bibliothèque –Belote –AG Nesque Propre à Pernes	L	13
S	14	AG Ecurie Insula	M	14
D	15		M	15
L	16	Bibliothèque - Bridge	J	16
M	17	Gym – Pétanque- Provençal – AG Confrérie de la Cerise	V	17
M	18	Balade Amis de Venasque	S	18
J	19	Gym - Longo Vido	D	19
V	20	Bibliothèque	L	20
S	21		M	21
D	22		M	22
L	23	Bibliothèque - Bridge	J	23
M	24	Gym - Pétanque - Provençal	V	24
M	25		S	25
J	26	Gym - Longo Vido(Déjeuner du Nouvel An Golf de Saumane)	D	26
V	27	Bibliothèque -Belote	L	27
S	28	Conférence « Le son dans tous ses états » Bibliothèque	M	28
D	29		M	29
L	30	Bibliothèque - Bridge		
M	31	Gym - Pétanque - Provençal		

Kan koi ki ou

janvier/février/mars 2012

Balade Amis de Venasque	J	1er **mars**	Gym - Longo Vido
Longo Vido	V	2	Bibliothèque - Belote
Bibliothèque - Belote	S	3	
Conférence Projection 3 D A. de Venasque	D	4	
	L	5	Bibliothèque - Bridge
Bridge - Bibliothèque	M	6	Gym - Pétanque - Provençal
Gym - Pétanque - Provençal	M	7	Balade Amis de Venasque
Balade Amis de Venasque	J	8	Gym - Longo Vido
Longo Vido- gym	V	9	Bibliothèque - Belote
Bibliothèque	S	10	
	D	11	
	L	12	Bibliothèque - Bridge
Bibliothèque - Bridge	M	13	Gym - Pétanque
Gym - Pétanque	M	14	
Randonnée Amis de Venasque	J	15	Gym - Longo Vido
Longo Vido	V	16	Bibliothèque - Belote
Bibliothèque - Belote	S	17	
Nettoyage du Rieu (Nesque P) - Carnaval	D	18	
	L	19	Bibliothèque - Bridge
Bridge - Bibliothèque	M	20	Gym - Pétanque - Provençal
Gym - Pétanque - Provençal	M	21	Balade Amis de Venasque
	J	22	Gym - Longo Vido
Longo Vido	V	23	Bibliothèque - Belote
Bibliothèque	S	24	Randonnée Géologie A. de Venasque
Conférence diapo Népal A. de Venasque	D	25	Conférence A. de Venasque
	L	26	Bibliothèque - Bridge
Bridge - Bibliothèque	M	27	Gym - Pétanque
Gym - Pétanque	M	28	
	J	29	Longo Vido
	V	30	Bibliothèque - Belote
	S	31	Formation Premier Secours (croix Rouge)

Mini déchetterie à Venasque

Communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin

Ayez le geste qui en jette !

Ouverture

- Le mardi et le vendredi de 9 heures à 12 heures
- Les 2e et 4e samedis du mois de 8 heures à 12 heures

Tel. 04.90.34.53.83

▶ ***Collecte des ordures ménagères :*** *Mardi et samedi*

Collecte des encombrants (1) :
Service de ramassage gratuit sur rendez-vous,
inscription auprès de la mairie, **une semaine avant la date de ramassage.**
3e mercredi du mois (l'après-midi)
(1)Objet ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture*, et d'un poids maximum de 50 Kg par objet.* ***(3 objets maximums).***

Caisse à végétaux : 3e jeudi du mois (face à Notre-Dame-de-Vie)

A l'automne 2011, la Ressourcerie intercommunale a ouvert ses portes au marché-gare de Carpentras.

Il s'agit du transfert de l'activité de collecte des encombrants de la CoVe à l'association Ressourcerie du Comtat

Un service de ramassage à domicile

Réservé aux particuliers

Dans toutes les communes de la CoVe
Gratuit sur simple appel

>> 250 tonnes d'encombrants collectées par an

>>Mode d'emploi
Le mode d'emploi reste inchangé : prise de rendez-vous en mairie.

■■ Une Ressourcerie,

>>>> *qu'est-ce que c'est ?*

La Ressourcerie est une organisation adaptée à la gestion des encombrants. Structure associative, elle contribue à la politique de développement durable territorial. Membre du Réseau des Ressourceries, elle en respecte la charte pour bénéficier de l'appellation déposée de Ressourcerie.

La Ressourcerie du Comtat se propose de développer l'apport volontaire sur son site du marché-gare à Carpentras. Tous les articles pouvant être réemployés seront acceptés dans la limite des capacités de stockage. Le but : rénover le plus possible d'objets pour les revendre à des prix attractifs dans un magasin qui sera ouvert au printemps 2012.

Nature des encombrants

Literie, mobilier (canapé, armoire, table), électroménager (congélateur, réfrigérateur, lave linge, cuisinière), sanitaire (baignoire, chauffe-eau)...

Si votre objet n'est pas considéré comme encombrant, vous devez l'acheminer vous-mêmes dans l'une des déchetteries de la CoVe.

Calendrier annuel d'emploi du feu dans le Vaucluse

Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues et maquis

ATTENTION AU VENT !

du 16 octobre au dernier jour de février	**L'emploi du feu est autorisé aux propriétaires et à leurs ayants droit.** Cet emploi est autorisé dans les limites et conditions prévues aux articles 10 et 11, sans déclaration préalable
du 1 er mars au 15 avril	**Il est interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit d'allumer du feu,** même dans les incinérateurs, sur les terrains leurs appartenant ou sur lesquels ils exercent un droit de propriété délégué, situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues et maquis. Durant cette même période, des dérogations dûment motivées par la nécessité d'entreprendre ou de poursuivre des travaux peuvent être accordées par le Préfet, après avis du Directeur Départemental des Territoires et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.
du 16 avril au 31 mai	**L'emploi du feu est autorisé aux propriétaires et à leurs ayants droit.** Cet emploi est autorisé dans les limites et conditions prévues aux articles 10 et 11, sans déclaration préalable
du 1 er juin au 15 octobre	**Il est interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit d'allumer du feu**, même dans les incinérateurs, sur les terrains leurs appartenant ou sur lesquels ils exercent un droit de propriété délégué, situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues et maquis. Durant cette même période, des dérogations dûment motivées par la nécessité d'entreprendre ou de poursuivre des travaux peuvent être accordées par le Préfet, après avis du Directeur Départemental des Territoires et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

■ La Nesque Propre

Une association pour protéger la rivière de l'amont vers l'aval

Site internet : http://la-nesque-propre.asso-web.com/index.php

Assemblée Générale de l'association le vendredi 13 janvier à 18h30 à l'Espace Jeunesse à Pernes les Fontaines.

♦Stages en Entreprise :

➢ Les collégiens qui désirent faire un stage en entreprise, dans le cadre de leur cursus scolaire, peuvent le faire dans une unité de la Base Aérienne 115 d'Orange.

➢ **Modalités** :

Adresser une lettre de motivation à l'adresse suivant :
Mr le Commandant de la BA 115 d'Orange
Service Relations Publiques (☏ 04.90.11.59.64)
84871 ORANGE CEDEX

Indiquer :

- l'identité de l'élève, sa date de naissance, son adresse complète, son téléphone, les coordonnées de son établissement scolaire, la période de stage souhaitée.

► *Prochaines permanences de Mr ESPENON : en Mairie de St Didier, 4ème samedi du mois de 09h30 à 11h30 en Mairie de st-Didier.*

♦ Préparation Militaire Air :

➢ Autorisée pour les jeunes de 16 à 29 ans (découverte des métiers de l'armée de l'air)

➢ S'effectue pendant les congés scolaires en 2 périodes : une de 5 jours puis une de 7 jours (12 jours au total)

➢ Les intéressé(e)s doivent avoir effectué leur **J**ournée d'**A**ppel **P**réparation **D**éfense, et être reconnus aptes par le service de santé des armées.

➢ Se faire connaître au plus tôt pour la session 2012 car les places sont limitées.

soit auprès du « CMBA », soit auprès du Bureau Recrutement de la BA 115 (☏ : 04.90.11.56.87)

♦ Coordonnées du CMBA :

ESPENON Jean,
Chargé de Mission de la Base Aérienne – Info Air
222 le Cours 84210 ST DIDIER
Tél : 04.90.63.15.36 Mail :jean.espenon@orange.fr

Si Marc Legros m'était conté…

Venasquais de cœur, Marc Legros cultive depuis plusieurs décennies la passion de l'histoire locale et des recherches généalogiques. Cet homme dynamique est à l'origine d'articles concernant le patrimoine et l'histoire locale, comme par exemple dans le bulletin du Groupe Archéologique de Carpentras et sa Région, les Carnets du Ventoux, et les Études Comtadines.

Marc Legros épouse Francette Favier, une Venasquaise, et s'installe à Venasque en 1973. Directeur d'usine maintenant retraité, il a commencé sa vie professionnelle par la Sté Ducros à Monteux, puis il quittera Venasque avec sa famille pour exercer son métier à Orléans, dans une importante sucrerie-distillerie. Après 8 années, il quitte la sucrerie pour revenir dans la région et finir sa carrière professionnelle à Aix en Provence, dans une société de transformation céréalière.

Comment a-t-il attrapé le virus de l'histoire ? Jeune, il aimait s'enrichir d'histoire locale à travers des livres et des histoires orales. Ses intérêts se portent sur la ville de son enfance, Avignon, capitale de la Chrétienté au Moyen-âge avec son histoire et son patrimoine d'exception. Mais aussi Villes sur Auzon où il a vécu adolescent et Mazan pour ses origines familiales. Marc Legros est un « historien contrarié », il aurait aimé faire de sa passion un métier, mais les choses ne se passent pas toujours comme on le souhaiterait : ses parents l'orientent vers des études plutôt scientifiques, tournées vers la modernité, aux antipodes de l'archéologie et des archives, mais qui lui apporteront cependant méthode et rigueur. Il fera de sa passion un loisir, qu'il partagera avec son épouse, et il apprendra à lire et analyser des documents anciens.

Pendant 30 ans, il s'enrichit dans les livres, et note méthodiquement les informations glanées, il accumule les données, son épouse va régulièrement aux Archives Départementales à Avignon et photographie une grande partie des archives de Venasque avant la Révolution. L'informatique, remplaçant les fiches bristol, va permettre de constituer et d'organiser des bases de données bibliographiques et photographiques de manuscrits très volumineuses sur l'histoire de Venasque, classées par thèmes. Avec tous ces acquis, il peut rédiger des articles concernant le patrimoine et l'histoire locale. C'est un travail qui demande énormément de rigueur intellectuelle, c'est l'antithèse du romanesque ; il faut être précis pour être crédible. Il est passionné par « son pays » et a envie de partager avec les autres ses connaissances.

Après l'écriture, il s'est lancé récemment dans un nouveau challenge, en présentant une conférence sur les "premiers Seigneurs de Venasque". L'exercice a été apprécié de tous et l'encourage à renouveler cette expérience sur d'autres aspects du vaste thème de l'histoire locale.

Liée à l'histoire, la généalogie l'intéresse également, ses recherches jointes à celles de son épouse leur ont permis de retrouver les patronymes et l'histoire de leurs familles, à Venasque et Mazan notamment, et d'établir un bel arbre généalogique.

A.L NICOLAS

Articles publiés :

Spéculations villageoises	Bulletin du GACR	2001
St-Babylas	Bulletin du GACR	2003
Le putch du Vice-Légat	Bulletin du GACR	2005
Le prieuré de St-Maurice	Etudes Comtadines	2007
Antoine Dumont, de Séderon à Venasque	Carnets du Ventoux	2008

Un cadastre pour Venasque fin du XVIe siècle	Bulletin du GACR	2008
De l'histoire à la légende	Carnets du Ventoux	2009
Les mouches à miel à Venasque	Carnets du Ventoux	2010
Une cohabitation bien difficile sur le fief de Venasque	Etudes Comtadines	2011
De l'arrentement à l'adjudication	Carnets du Ventoux	2011
La production de truffes en Vaucluse au XIXe siècle	Carnets du Ventoux	2011
Archéologie & mécénat	Carnets du Ventoux	2011

Les Seigneurs de Venasque

>>> Marc Legros a présenté une conférence sur les Seigneurs de Venasque à l'automne. En voici un résumé :

Les Seigneurs de Venasque dépendent directement des Comtes de Provence dont ils sont les fidèles.

En 1159-1160, les Comtes de Toulouse, successeurs des Comtes de Provence sur le Comtat cèdent leurs droits sur Carpentras et Venasque (entre autres) aux évêques de Carpentras.

C'est le début d'une longue période de conflit autour des droits seigneuriaux sur Venasque.

Les implantations géographiques des seigneurs de Venasque sont nombreuses et importantes :

- autour de Venasque (1ière mention écrite en 1070) avec Malemort, Le Beaucet, Blauvac, Murs, Saint Didier,

- puis, « plus loin » à Pernes, Carpentras, Monteux, Aubignan, Beaumes-de-Venise, Vacqueyras, Durban, Modène, La Roque Alric, Méthamis, -

- puis « encore plus loin » St Rémy (1070), les Issarts, Barbentane, Sorgues, Caumont, St Saturnin, Vedène, Caderoussse, Velorgues, Avignon, Orange, Apt.

La famille de Venasque pourrait être issue de Geoffroy de Baux-Rians et de Scocia de Riez, qui eurent un fils prénommé Guillaume dont on ne sait rien, mais qui pourrait avoir assisté à la donation de 1044 par le Comte de Provence à St-Victor.

Elle eut de nombreuses alliances avec les plus grandes familles de la région : Baux (Catherine des Baux a épousé Raymond de Venasque), Montbrun, Ancezuse, Astaoud, Montauban, Brancas, Amic, Agoult, Vassadel, Pernes, Sade, Mormoiron, Romieu, Thézan, Montlaur.

Des membres de la famille de Venasque ont joué un rôle dans l'Histoire : des bénédictins de Montmajour et Saint Victor, des cisterciens, dominicains, chanoines, des politiques au niveau local, des féodaux apparaissent dans quelques chartes.

Le plus connu étant Geoffroy de Venasque. Il a mené une activité politique, diplomatique et militaire de 1404 à 1444 (membre de la garde rapprochée de Charles VI en 1415, ambassadeur des états du Comtat en 1417).

Le mariage de 5 filles dans les familles de Raimond (Marie de Venasque épouse Jean de Raimond en 1480), d'Alleman (Jeannone de Venasque épouse Thomas d'Alleman en 1463), de Grignan (Jeanne de Venasque épouse Elzéar de Grignan en 1471), de Thézan (Siffreine de Venasque épouse Elzéar de Thézan en 1483) et de Guyard (Marie de Venasque épouse Pierre Guyard en 1482) marquera la fin de la dynastie.

Les « Venasque » ont servi successivement les Comtes de Provence, les Comtes de Toulouse, les Rois de France, les Papes d'Avignon et de Rome.

La croix de Venasque, de Toulouse et du Comtat pourrait avoir une origine wisigothique. On trouve des croix identiques en Catalogne, dans le cloître Santa Maria de l'Estany, dans celui de San Benet de Bages, ainsi qu'à Poblet.

Cette croix a été utilisée par les Venasque, puis les Thézan (tombeau à Sénanque, pierre tombale dans le baptistère), mais aussi par les Comtes de Toulouse, les Baux, les Burgondion, les Gigondas, les Insula (de l'Isle Jourdain dans le sud ouest), les Vicomtes de Marseille, ceux de Lautrec et de Forcalquier.

L'importance de la famille de Venasque, sa proximité avec les Comtes de Provence sont une nouvelle fois la preuve de l'importance de Venasque au Moyen-âge.

Résumé de C. Lacombe

Les petites mains de l'école de Venasque

La classe maternelle

Les élèves de la classe maternelle de Venasque ont travaillé sur les manifestations de la croissance végétale en réalisant diverses plantations (bulbes, plantes, graines...)

La classe maternelle s'équipe en informatique. un poste fixe et une imprimante ont été transférés, quelques portables de l'ENR pourront être utilisés régulièrement par les GS. Des logiciels spécifiques à la maternelle ont été commandés. Encore quelques petits détails à régler. A partir de janvier, l'utilisation des ordinateurs en maternelle devrait fonctionner.

Dans le cadre de mon projet de classe sur le recyclage, les élèves ont réalisé des objets pour la vente du marché de Noël avec des matériaux de récupération (industriel et végétal). L'objectif était de faire du beau avec du vieux et de ne pas jeter systématiquement car, transformés, les objets peuvent avoir une deuxième vie.

Comme à l'habitude, les élèves ont eu plaisir à réaliser de jolies cartes de vœux pour les maison de retraite du Quinsan et du Rocher.

Maintenant, ils attendent avec impatience, l'arrivée du père noël !!!!

Les Cp, CE1

Nous sommes la classe de CP/CE1

Le 30 septembre, on a ramassé 240 Kg de déchets dans la forêt de Mormoiron. On a trouvé des pneus, des habits, un doudou…

Le 7 novembre, on a planté des fleurs autour des arbres : ça fait joli !

Le 11 novembre, nous avons chanté la Marseillaise et nous avons beaucoup aimé l'apéritif après à la salle Romane !

Nous avons fait des cartes de vœux pour les personnes de la maison de retraite. Nous espérons qu'elles leurs plairont !

On a fabriqué des photophores pour le marché de Noël. Ils sont très jolis.

Les petites mains de l'école de Venasque

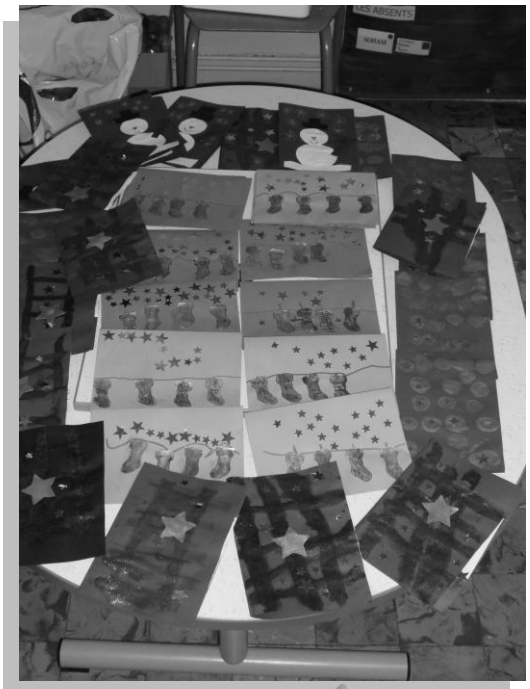

La classe de CE2/ CM1/ CM2.

- En septembre, Livia, une élève, est arrivée à notre école. Elle s'est très bien intégrée et adore la classe du Cycle 3 et le village de Venasque.

- Nous avons passé une journée pour ramasser les déchets sur plusieurs terrains aux Ocres de Mormoiron. On a ramassé 240 kg de déchets !

- Nous avons appris les bases du Hand-Ball près de la maison de retraite avec Ali, notre animateur sportif de la COVE.

- En décembre, nous pratiquerons le tennis de table dans la cour de l'école avec Ali.

- Les fleurs offertes par la Mairie ont été plantées le lundi 7 novembre. Il y avait beaucoup de pensées. Maintenant il faut les arroser régulièrement.

- Dans notre aquarium, il n'y a plus de plantes. La pompe marche mal et l'eau avait tourné au marron. Au début, il y avait une quinzaine de poissons, maintenant, il n'en reste plus que 9. On enlève les escargots et on nettoie les parois avec une éponge.

- Pour la cérémonie du 11 novembre, Le Maire de Venasque a fait un discours. Puis on devait faire une minute de silence, et ensuite nous avons chanté La Marseillaise. Enfin nous sommes allés dans la salle Romane prendre l'apéritif.

- On a fait des cartes de vœux pour les retraités avec un plaisir intense.

- Enfin nous avons préparé des plantes décorées pour le marché de Noël.

Les élèves du Cycle 3.

■ Club de Tennis de Venasque

Nouveauté :

Lors de l'AG du 29 novembre dernier, les membres du club présents ont voté à l'unanimité la possibilité de réservation d'un des courts par internet ; la mise en ligne sera effective dans quelques jours, les membres licenciés du club seront informés par mail ; au bout de 6 mois, le Comité de Direction se réunira pour évoluer les avantages et inconvénients de ce nouveau système de réservation et décidera de son maintien.

Le Championnat départemental

débutera le 11 mars; date limite d'inscription le 1er février 2012; Regroupement de clubs possible ;
exemple : les dames de Venasque ont joué le championnat senior+ en octobre 2011 avec deux dames de Crillon-le-Brave.

S'il y a des amateurs parmi les nouveaux (ou anciens) membres, merci de se manifester (tennistcv@aol.com)

L' Ecole de Tennis

fonctionne de septembre à juin le mardi soir et le samedi après-midi (sauf pendant les vacances scolaires)

- Cours de Tennis pour enfants et adolescents
- Cours pour adultes

Nouvelles inscriptions et renseignements **toute l'année :**

le mardi entre 17 h et 19 h au Tennis (Stade)

Le club prête des raquettes aux enfants, les trois premiers cours sont gratuits pour tous ceux qui veulent essayer, enfants ou adultes …

Projets :

- une sortie à l'OPEN 13 (Tournoi International à Marseille) pour tous les jeunes entre 11 et 14 ans inscrits à l' Ecole de Tennis
- des rencontres avec d'autres écoles de Tennis
- un « dimanche–tennis-pique-nique » pour petits et grands dès les premiers beaux jours
- un regroupement avec d'autres petits clubs pour la « Journée Régionale du Tennis Adulte » en mai.

Important :

Le Club de tennis de Venasque participe au recyclage des balles de tennis usagées : un grand carton est à votre disposition au Club House

(le Club House est ouvert tous les mardis entre 17 h et 19 h)

Plus d'infos sur le site du Comité de Vaucluse : www.comite.fft.fr/vaucluse

Pour toutes vos questions sur le tennis à Venasque, allez sur notre site : www.club.fft.fr/tennis.venasque

ou envoyez un message à tennistcv@aol.com

■ Longo Vido

A tous nos amis de la Longo Vido nous adressons nos vœux sincères pour que cette année leur soit douce et heureuse.

L'assemblée générale tenue le 8 décembre a permis de faire le point sur l'année passée. Rien de bien nouveau :

Permanences du foyer le jeudi et trois sorties par an. Nous poursuivrons sur cette lancée en 2012.

Nous tirerons les rois en janvier, puis un déjeuner de début d'année permettra à chacun de se dire « bonne année, bonne santé » ce que je vous souhaite aujourd'hui.

Edith Vinchon

Sortie dans la Drome provençale de la Longo Vido au musée de la soie à Taulignan et visite de Dieulefit.

■ Sté de Chasse « La Diane »

Nouvelle saison de chasse pour la plus ancienne association de notre village.
La Diane de Venasque reste l'association de chasse de tous les Venasquais et des non résidents qui souhaitent y adhérer.

Pour cette campagne 2011/2012 ce sont presque 100 adhérents qui continuent à exercer leur passion sous la houlette des membres du bureau. Ceux-ci doivent néanmoins partager le territoire de la forêt communale avec une autre association, ce qui réduit sensiblement le nombre d'hectares disponibles par chasseur. Une décision qui a été imposée et que la Diane a suivie.
Malgré cela, le bureau continue de travailler pour la plus grande satisfaction de ses adhérents. Lâcher de lièvres de repeuplement à la fin de l'hiver, lâché de perdreaux et de faisans à l'ouverture pour les amateurs de petit gibier.

Le sanglier reste présent et des battues administratives ont été menées au mois d'août pour la protection des récoltes agricoles.

La douceur de novembre a sans doute retardé l'arrivée des migrateurs, mais quelques grives, palombes ou autres bécasses ont déjà été prélevées…
En espérant que tous puissent exercer leur passion sereinement, la Diane de Venasque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

■ La Bibliothèque « La Venasquaise »

Le programme de conférences en 2012, Salle du foyer ou salle romane.

1. « Le SON…dans tous ses états »…
   par Raymonde Conil, le Samedi 28 janvier à 17h.
2. « La culture du safran en Comtat du Moyen-âge à nos jours », par Guy Chalandard, le Dimanche le 29 avril à 17h.
3. « Les abeilles et les fleurs » par Thierry de Cabissole, le vendredi le 11 mai à 18H.
4. Au courant du mois de juin aura lieu une séance de lecture, un vendredi à 17h.
5. Mi-août : conférence à préciser
6. Septembre : séance de lecture, un vendredi à 17h.

Nous avons organisé cette année des conférences qui ont eus un attrait remarquable sur le public (entre autres les contes de Provence et l'histoire d'une famille Venasquaise du 10ième au 16ième siècle). Mais pas tout le monde a eu la possibilité de participer. Les jeunes et ceux qui travaillent ne peuvent pas se libérer un vendredi à 17h.

Lors de la programmation de 2012 nous essayerons de tenir compte de ces remarques.
A l'Assemblée Générale nous avons cherché d'autres solutions. Nous avons décidé de modifier les horaires du Vendredi. La bibliothèque sera ouverte à partir du 1er mars de 17h30 à 19h30, pour un essai de 6 mois. Car une bibliothèque doit être disponible à tout le village, afin de profiter de nos livres.

En espérant vous voir encore plus nombreux !

Johanna Walgrave

croix-rouge française
Humanisons la vie

La section de Venasque qui dépend de la délégation de Carpentras a opté pour le nouveau logo de la Croix Rouge : humanisons la vie !
En effet sensibles aux difficultés que certains concitoyens rencontrent, nombreux sont les personnes qui participent par leur aide et leurs dons à la récolte alimentaire.
Celle des 18 et 19 Novembre à Pernes et Carpentras a dépassé en poids, les dons des années précédentes.
Pour ce dernier marché de Noël le bénéfice des ventes de confitures, gravures billets de tombola et objets culinaires se monte à 513,70€ (688.50 € en 2010)
Cette somme va nous permettre d'acheter produits d'alimentation et de soins corporels et ainsi d' « humaniser » nos colis.
Un « big thank you » à notre amie Denise B. qui a confectionné plein de délices : ils ont eu un grand succès.

Merci à tous les donateurs, acheteurs, aide et acteurs de cette sympathique manifestation.

Le **Samedi 31 Mars à 17.00 heures** à la salle romane de Venasque,
la Croix Rouge soucieuse de la santé de tous, organisera une

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS avec l'aide de l'équipe de spécialistes d'Avignon.

Cette initiation permet d'intervenir en cas de malaise cardiaque, de sauver un enfant qui s'étouffe ou simplement de savoir donner l'alerte en cas d'accident...
Aujourd'hui, il est indispensable de maîtriser ces réflexes de premiers secours. Jeunes et adultes vous êtes tous attendus et à l'issue de ce cours, il pourra vous être remis une attestation.

Bien à vous, votre déléguée

EG.

■ Les Amis de Venasque

● *Bridge*

Les rencontres ont lieu dans la salle du foyer, **tous les lundis, de 15 h 30 à 19 heures**.

Contact : Edith GUÉNINCHAULT – Tél. 04.90.66.60.51 – E-mail : espuys@aol.com

● *Belote*

Soirée un vendredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle du foyer, selon le programme ci-dessous :

● vendredi 6 janvier (à la mêlée) ; vendredi 20 janvier (par équipes),

● vendredi 3 février (à la mêlée) ; vendredi 17 février (par équipes),

● vendredi 2 mars (à la mêlée) ; vendredi 16 mars (par équipes) ; vendredi 30 mars (à la mêlée).

Contact : Francis FAVIER – Tél. 04.90.66.07.82

● *Balades et randonnées*

Deux formules sont proposées : le premier mercredi du mois est réservé pour une balade courte de la matinée. Le troisième mercredi du mois, a lieu la randonnée-découverte des sites pittoresques de notre magnifique région. Emporter son pique-nique.

Dans les deux cas, le rendez-vous de départ a toujours lieu place des Tours, à 9 heures. Le programme du trimestre est le suivant.

Balades :

— mercredi 4 janvier : le tour de la montagne Saint-Amand,
— mercredi 1er février : du château à l'aqueduc du Barroux,
— mercredi 7 mars : la vallée du Groseau (Malaucène)

Randonnées :

— mercredi 18 janvier : Sérignan-du-Comtat, forêt d'Uchaux, 16,8 km, dénivelé 440 m (avec pique- nique),

— mercredi 15 février : Lamanon (dans les Alpilles), le défens d'Eyguières, site troglodytique de Calès, 14,5 km, dénivelé 500 m (avec pique-nique),

— mercredi 21 mars : sur le Ventoux, le tour des Jas, 14,8 km, dénivelé 1.000 m (avec pique-nique).

Contact : Santina LAURET – Tél. 04.90.66.03.55

● *Cantaren Venasco*

Les réunions ont lieu le mardi une semaine sur deux, à partir de 18 heures, dans la salle polyvalente. Les séances comportent deux parties : de 18 h à 18 h 30, pratique de la langue provençale et de 18 h 30 à 19 h 45, chants.

Prochain calendrier :

- les mardis 10 et 24 janvier,
- les mardis 7 et 21 février,
- les mardis 6 et 20 mars.

Le samedi 17 décembre, salle romane, s'est déroulée la « soirée calandale » dans le pur respect des veillées des noëls provençaux.

Contact : Georges ILLY – Tél. 04.90.66.09.20

● *Pétanque*

Cette jeune section est ouverte à tous, quel que soit leur niveau de jeu. Un tirage au sort détermine les équipes en début de séance. Les parties se déroulent dans le meilleur esprit... provençal, car la galéjade n'est jamais loin.

Les rencontres ont lieu **tous les mardis, à 14 heures** (horaire d'hiver seulement), sur la place des Tours.

Contact : tél. 04.90.66.16.77 ou 04.90.66.62.83

● *Conférences*

En ce premier trimestre 2012, trois conférences sont proposées. Elles auront lieu dans la salle romane. Les dates et thèmes traités seront les suivants.

Le samedi 4 février à 17 heures, par Daniel Schelstraete

Daniel travaille pour l'Institut géographique national (I.G.N.). Son exposé, assisté de projections en 3D tout à fait exceptionnelles, portera sur l'histoire de nos monuments, leurs évolutions successives jusqu'à nos jours. Avec ces images rares, nous découvrirons un aspect inconnu, indécelable à l'oeil nu de nos sites antiques.

Le vendredi 24 février à 17 heures, par Emilie Bouchard, Françoise et Pierre Leprince

Tout d'abord, Emilie nous parlera de l'école de Barati, au Népal, vaste projet qu'elle réalisa avec quelques amies il y a de cela maintenant quelques années. Elle évoquera les étapes de son évolution, son agrandissement, son implication sur la vie locale. Des photos prises lors d'un tout récent séjour accompagneront son exposé.

Puis, Françoise et Pierre Leprince nous feront part de leurs observations sur la vie sociale de ces régions, les conditions de vie difficiles, la précarité, l'exode rural des hommes et des jeunes, etc. Le contexte géopolitique, la proximité avec la frontière sino-indo-parkistanaise, lieu d'affrontements et les perspectives possibles des jeunes scolarisés des hautes vallées seront également abordés.

Les samedi 24 et dimanche 25 mars, par Jacques Cheldomme

Jacques Cheldomme est géologue à l'Institut géographique national (I.G.N.). Son intervention se déroulera sur deux jours.

Le samedi 24 mars, départ à 9 heures de la place des Tours. Sur le prétexte d'une randonnée, il nous fera découvrir la géologie de Ménerbes, Lioux et la région de Roussillon. La randonnée sera facile et nous devrons apporter notre casse-croûte.

Le lendemain dimanche 25 mars à 17 heures, salle romane, en rapport avec la balade de la veille, Jacques Cheldomme nous entretiendra de la géologie régionale de Venasque. Enfin, des réponses à nos interrogations sur la formation de notre si beau territoire !

LES AMIS DE VENASQUE
VOUS INVITENT À LEUR ANNIVERSAIRE

La place des Tours, le 1er mai 2012, servira de cadre pour un grand rassemblement récréatif à l'occasion des 35 ans de l'Association des Amis de Venasque. Les Venasquaises et Venasquais non-adhérents sont invités chaleureusement à venir partager ce moment de convivialité. Le programme détaillé de cette journée paraîtra dans le prochain numéro du Loù Libretoùn.

Hormis ses diverses occupations culturelles et ludiques, qui tout au long de l'année réunissent ses membres, l'Association des Amis de Venasque entretient vivace sa tradition d'un grand rassemblement annuel à l'occasion du 1er mai. C'est pourquoi, saisissant l'occasion de son anniversaire, le conseil d'administration ouvrira très large ses portes au plus grand nombre.

■ Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes remercie le Maire, les conseillers et le personnel communal pour l'aide apportée lors du Marché de Noël du dimanche 11 décembre 2011.

Nous remercions aussi le Foyer Laïque et son équipe dynamique, les enseignants de l'Ecole, la Croix Rouge, la Longo Vido, la Bibliothèque « la Venasquaise », la Confrérie de la Cerise et les commerçants du village pour leur participation.

La présence des Venaquais a grandement contribué à cette belle journée.

Merci aux exposants car les stands étaient nombreux et variés. L'ambiance était au rendez-vous. Les enfants ont particulièrement apprécié les ballades à cheval de l'Ecurie Vigogne et surtout la descente aux flambeaux de l'école à la place de la fontaine où le Père Noël les attendait avec quelques friandises.

Le vin chaud servi à midi et à la tombée de la nuit a réchauffé tout le monde. Lucas BOREGARD et son orgue de barbarie ont amené musique, chants et d'amusants ballons animaux pour les plus jeunes.

Merci à tous !
L'équipe du Comité des Fêtes

Quelques aperçus du programme des festivités pour 2012 :

Chasse aux œufs le dimanche de Pâques,
le 12 mai « Venasque en fleurs »,
le 16 juin Soirée Irlandaise,
le 29 juin Soirée Cinéma.

Réunion des associations avec la mairie pour établir l'agenda manifestation 2012

■ L'Office de Tourisme

La saison de l'office de tourisme s'est terminée le 31 octobre et nous avons cette année, battu les records de visiteurs (+ de 20 000).

L'automne clément a favorisé la visite des touristes surtout pendant les vacances de toussaint.
Notre travail d'hiver suit son cours et la réédition des brochures ainsi que la mise en place de notre site internet.

Nous avons fêté récemment au cours d'un pot sympathique les bénévoles dévoués qui ont assurés les permanences du dimanche, qu'ils en soient encore remerciés.

Alain Charpentier

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme vous présente ses meilleurs vœux pour 2012 et vous donne rendez-vous le 1er avril pour la réouverture.

■ Foyer Laïque

L'équipe du Foyer Laïque au grand complet était au rendez-vous pour le marché de noël. Cette année, nous avons proposé, en plus des habituels gâteaux du monde confectionnés par les parents d'élèves, des grillades et des châtaignes pour le plaisir des visiteurs sans oublier le concours de soupes gagné cette année par Yuko Boisson avec sa délicieuse soupe « Laksa ». Encore Bravo !

Nous espérons vous retrouver aussi nombreux, toujours dans la bonne humeur, samedi 21 avril 2012 pour la randonnée VTT.

Les membres actifs du Foyer Laïque

■ Parole Provençale

Bono Anado ! Ben granado e ben accoumpagnado.
Bonne année ! bien prospère et bien entourée.

Longo Maï !
Beaucoup de bonheur ! Longue vie !

Si la Candelouso es troublo,
l'iver resdoublo.
Si la chandeleur est trouble, l'hiver redouble

Il fait froid

Il fait froid. ! l'hiver sur la nature
Vient d'épandre son blanc lanceul
De deuil !
Le vent du nord hurle, sur les hauteurs
Les nuages couvrent le soleil
Si beau !
Il fait froid ! mais de l'hiver qui effraie
Tu te ris, toi, dans ta maison,
Bien au chaud !
Le vent du nord s'arrête à ton mur
Et comme un soleil, ton foyer
Fait envie ! (Fait plaisir)

Fai fre !

Fai fre ! l'ivèr sus la naturo
Vèn d'espandi soun blanc lincòu
De dòu !
L'auro bramo sus lis auturo
Li nivo acatons lou soulèu
Tant bèu !
Frai fre ! mai de l'ivèr qu'esfraio
Te rises, tu dins toun oustau
Bèn caud !
L'auro s'arrèsto à ti muraio
E coume un soulèu toun fougau
Fai gau !

L.Roumieux
1829-1894

90 ans, tous nos vœux Joséphine !

Domiciliée à la tour de Pinet depuis de longues années, Joséphine Berger est née en 1921. Elle épouse Odilon Illy et ont 7 enfants ; Josiane, Jean-Pierre, Danielle, Maryse, Georges, Joëlle et Sylvie. De cette grande famille sont nés 13 petits enfants qui donneront à « Fifine » 16 arrières petits enfants et une arrière-arrière petite fille, Laly née en septembre.

Joséphine peut être fière de sa belle famille qui compte 5 générations de filles :
Joséphine née en 1921, Danielle née en 1948, Odile née en 1964, Claire née en 1984 et Laly née en 2011

Le bon air de Venasque lui réussit bien !

« les boulistes du mardi »

Randonnée et pique nique nocturne
avec l'association les Amis de Venasque

Noël des enfants de l'école

Repas de Noël du « Bel Age »
offert par le C.C.A.S

Marché de Noël

Présentation des vœux
à la population Venasquaise

Dimanche 8 janvier 2011

à 11h30 - Lâcher de ballons
à 12 h - Vin d'Honneur à l'école